

Conseil EDSP2 du 4 décembre 2025

A l'ordre du jour :

Approbation des projets de comptes-rendus des réunions du Conseil en 2025

1. Informations
2. Parole aux doctorants
3. Concours d'attribution des contrats doctoraux EDSP2
 - Bilan du concours 2025
 - Planification du concours 2026
4. L'offre de formations
5. Transitions sociétales et environnementales : consolidation des actions engagées
6. Questions diverses

SEANCE PLENIERE

Avant de débiter le point sur les informations, le directeur de l'ED soumet les projets de comptes-rendus à l'approbation des membres du Conseil.

Une discussion s'engage sur le projet de compte rendu modifié de la réunion du 22 janvier.

Demande est faite d'ajouter des éléments au compte rendu et notamment des revendications des doctorants et des UR de Sciences Po Bordeaux. La direction rappelle qu'il avait été convenu, hors séance et avec l'accord des membres concernés (issus du CED et du LAM), d'établir un relevé de décisions strictement factuel, assorti de l'ajout d'une phrase mentionnant explicitement l'absence de consensus, ce qui a été fait dans le compte rendu proposé. La direction propose alors de voter.

Décision : Il est décidé de procéder à un vote à main levée.

- Les quatre comptes rendus non litigieux sont approuvés à l'unanimité.
- Le compte rendu de janvier, source du débat, est également approuvé avec 3 « contre » et 1 « abstention ».

1. Informations

1.1. Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25/11/2025)

Bien que la journée dédiée à l'événement soit passée, l'université met à disposition des outils :

- Le MOOC VSS, pour mieux comprendre et repérer les violences sexistes et sexuelles.
- Le MOOC "Pédagogies inclusives", destiné aux personnels, pour renforcer des pratiques professionnelles plus inclusives.
- Le jeu "Rattrape-moi si tu peux", disponible à l'emprunt dans les bibliothèques universitaires, pour aborder de manière interactive les notions de consentement et de prévention.
- Les kits de formation du gouvernement accessibles sur le site internet.

En cas d'agression, de harcèlement ou de propos sexistes dans le cadre de l'université : Cellule d'écoute, de veille et de signalement (CEVS)

- Formulaire de saisine de la cellule : <https://apps-ent.u-bordeaux.fr/cevs/>

- Contact pour les étudiants : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr
- Contact pour les personnels : celluledeveille.personnel@u-bordeaux.fr

1.2. Autres événements

IMPACT SO 2026 : Impact de la science ouverte sur la recherche et les pratiques scientifiques

Informations : <https://impactso2026.sciencesconf.org/>

ComSciCon est un workshop de communication scientifique. La tenue du ComSciCon à Bordeaux est confirmée *a priori* la semaine du 29 juin 2026.

1.3. Appel à projets 2026 MSH de Bordeaux

<https://www.mshbx.fr/campagne-appel-a-projets-2026-mshbx/#>

1.4. Bilan Campagne des inscriptions 2025-2026

Le bilan détaillé de la campagne 2025-2026 sera présenté dans le cadre de l'enquête annuelle SIREDO du MESRI (Conseil EDSP2 du 21 mai 2026)

Les données 2025-2026 ne sont pas stabilisées, mais une baisse des effectifs se confirme.

Années univ.	Total inscrits	F	H	Doctorants étrangers	1ère année	Inscrits >3A	Nb d'abandon	Nb de thèses soutenues	Nb de contrats doctoraux 1A	Nb de CIFRE 1A
25/26	294	169	125	72	58	106	6	34	29	2
24/25	333	198	135	92	74	126	14	77	33	5
23/24	353	207	146	100	64	142	16	69	38	7
22/23	378	216	162	112	71	138	17	50	27	5
21/22	380	213	167	106	81	127	17	60	30	6
20/21	378	197	181	117	95	116	10	62	28	12
19/20	333	169	164	107	85	92	17	61	25	6

1.5. Modulation des heures de formations/minimum 50h

Les doctorants en co-tutelle ou en Cifre bénéficient d'office de la modulation des heures de formations (pas de démarche particulière à faire auprès de l'ED). Les doctorants exerçant une activité professionnelle autre que pour la thèse ou en situation de handicap sont également éligibles au dispositif sous réserve d'en faire la demande.

2.6. Événements à venir au sein de l'Ecole doctorale

Assemblées générales

29 janvier 2026 - salle TD5 (Bât Q-1er), campus Victoire

10h/12h : AG Doctorants

14h/16h : EC/C

Atelier des encadrants

1^{er} atelier Pratiques doctorales : 20 février 2025

2^{ème} atelier Eléments de cadrage et regards des services spécialisés : 21 avril 2025

3^{ème} atelier : 19 mars 2026 à 14h

Thème : Mettre en place de bonnes relations de travail et gérer les difficultés

Journée école doctorale

28 avril 2026

Conférencier : Renaud Hourcade (chercheur CNRS - CED)

Thème proposé : Transition et transformations des pratiques de recherche

Doctoriales : l'organisation de cet événement est en cours de réflexion.

2.7 Le prix de thèse de l'interdisciplinarité de l'EDSP2

Ce prix doit répondre à une double exigence : l'interdisciplinarité et l'excellence. La discussion est relancée avec des propositions pour évaluer ces deux critères.

- Excellence : Évaluer la qualité scientifique du travail (rigueur, originalité, impact, etc.) *via* les éléments classiques contenus dans le dossier de candidature (CV, rapports de soutenance, publications, avis des pré-rapporteurs).
- L'interdisciplinarité, notion souvent insuffisamment définie, rend son évaluation en partie subjective. Le recours à une grille d'évaluation existante, fondée sur des critères préalablement validés par les membres du Conseil, constitue une piste de travail. Les candidats seraient invités à renseigner cette grille dans le cadre d'une auto-évaluation.

Il est également proposé de mettre en place, chaque année, un jury ad hoc, sans conflit d'intérêts, composé le cas échéant de deux représentants par domaine.

La proposition de grille sera communiquée aux membres du Conseil (EC/C) pour avis, avec une remontée des commentaires prévue début janvier. La remise du prix aura lieu le 28 avril, à l'occasion de la Journée de l'École doctorale.

3. Parole aux doctorants

Les représentants des doctorants s'excusent de leur absence à la journée de rentrée des primo-entrants. L'invitation tardive de l'ED à venir se présenter ne leur a pas permis de s'organiser et de se rendre disponible.

Titres de séjour des doctorants et doctorantes internationaux. Les démarches administratives sont une charge importante, mais aussi sur le plan financier (notamment pour les doctorants non financés), moral et psychologique.

Un soutien financier de la part de l'École Doctorale, dans la mesure du possible, serait très apprécié et répondrait à un besoin réel.

La Direction de l'EDSP2 réitère sa demande : de tels sujets doivent lui être communiqués en amont du Conseil afin de pouvoir apporter au mieux des réponses en réunion. Chaque fois qu'il s'agit de soutien financier, quel qu'il soit, il est essentiel de vérifier ce qui relève des prérogatives et des moyens de l'ED.

Pour information, l'ED avait mis en place, par le passé, une aide à la précarité. Cette initiative a été clairement déclarée hors champ de ses missions, l'ED ne pouvant pas se substituer à des dispositifs existants à l'université de Bordeaux. S'agissant d'une aide financière directe, la réponse est plutôt négative au regard des missions assignées à l'ED. Une vérification va être faite, voire si d'autres voies sont possibles.

Situation précaire des doctorants et dispositifs peu ou pas accessibles :

1. **Exonération des frais d'inscription** : Le seuil ~~minimum~~ de revenu pour bénéficier de l'exonération est actuellement fixé à un niveau très élevé. Or, ce seuil est calculé en fonction de l'imposition de l'année précédente, ce qui exclut de fait la plupart des doctorants.
2. **Accès au RSA** : Le département de la Gironde refuse systématiquement l'accès au RSA pour les doctorants, au motif que le doctorat n'est pas considéré comme une formation optionnelle.

Il est proposé de signaler aux instances compétentes de l'établissement que le seuil minimal de ressources requis pour bénéficier de l'exonération des frais d'inscription apparaît trop élevé. Ce dispositif pourrait pourtant constituer un levier important de soutien pour les doctorants en situation de précarité financière.

La direction de l'ED encourage les doctorants représentants à s'informer auprès de ou à orienter les doctorants vers les services de l'université de Bordeaux dédiés à la vie étudiante (service de santé, aides sociales et financières, Campus Panier). Ces services ont notamment été présentés lors de la journée des primo-entrants.

3. L'offre de formations

Comme chaque année, les laboratoires ont été questionnés sur les besoins de leurs doctorants et les formations/séminaires qu'ils organisent et acceptent d'ouvrir à l'ensemble des doctorants de l'ED.

Les représentants des doctorants ont aussi été sollicités.

Les besoins en formation sont à faire remonter à l'ED, même après la tenue de ce conseil.

Les doctorants interrogent sur la **formation à l'Enseignement** et les motifs de refus de nombreuses demandes d'inscription.

Les doctorants n'ayant pas de mission d'enseignement, mais effectuant des vacations, ne sont pas prioritaires. Leur demande a peu de chances d'aboutir, car même les doctorants contractuels doivent attendre leur 2^e, voire leur 3^e année, pour pouvoir suivre cette formation. Le Collège des ED est informé de cette situation, rappelée chaque année lors des réunions de la commission des formations qu'il organise. Les cinq sessions proposées annuellement restent néanmoins insuffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes.

Il serait utile que les représentants des doctorants au sein du Conseil du Collège des écoles doctorales abordent ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Concernant la reconnaissance **des formations hors catalogue Adum**, un plafond d'heures a été fixé afin de favoriser la diversification des parcours. Ainsi, les MOOC sont validés pour un maximum de 15 heures et la participation à une école d'été pour un maximum de 30 heures. Ces dispositions sont précisées dans le référentiel EDSP2, disponible sur le site web du doctorat (actuellement en cours de révision). En revanche, les enseignements dispensés par les doctorants ainsi que les journées de rentrée de l'ED, du Collège des ED ou du laboratoire ne sont pas pris en compte dans le calcul des heures de formation.

Concernant la répartition d'un minimum d'heures entre le Collège des ED et l'ED, visant à favoriser la diversification entre les formations transversales (ouvertes aux doctorants des huit écoles doctorales) et les formations disciplinaires : le minimum de 25 heures pour le Collège des ED est atteint grâce aux deux MOOC obligatoires (27 heures). Toutefois, l'EDSP2 reste flexible en validant, sans se limiter à ces maximums, les formations hors catalogue.

Formations mises en ligne dans Adum par EDSP2

Affichage dans Adum, pour information, avec validation des heures dans le hors catalogue Adum (attestation de participation à déposer)

Offre de formations de la MSHBordeaux
Séminaires de l'Axe Action publique du LACES

Affichage et gestion des inscriptions dans Adum

Reconduction de la formation « Enjeux méthodologiques - Sensibilisation à des outils méthodologiques singuliers : le cas du questionnement indirect ». Intervenant : Eric Dugas

Une proposition de suivi en ligne Erasmus + DILAN (Digital Language and Communication Training for EU scientists) : An introduction to online science communication strategies.

A rediriger au Collège des ED car formation susceptible de concerner les doctorants des 8 ED

Les besoins des doctorants remontés par les laboratoires

Laboratoire BPH

Suite à l'enquête adressée aux 103 doctorants (45 réponses obtenues), 2 demandes ont émergé : Project management et répondre à un appel à projet (plutôt souhaitées en anglais).

Le Collège des ED a été interrogé, et semble en mesure de répondre à ces demandes.

Volet « appels à projets » : point identifié et validé par la commission formations de juillet dernier

Un nouveau parcours « Carrières scientifiques à l'international » proposé :

- Découvrir les opportunités avec l'international au cours d'une carrière scientifique
- Les appels à projets : dans la tête des financeurs et des évaluateurs
- Faire un post-doctorat à l'international : compétences, cibles et financements
- Savoir rédiger un projet individuel d'excellence Marie Skłodowska-Curie post-doc (ou équivalent)

Le parcours est orienté vers l'international, mais les parties "appel à projets" sont conçues pour être totalement transférables à tous les types d'appel à projets. Ce parcours fonctionne très bien auprès des doctorants et il sera proposé au renouvellement

Volet « gestion de projet »

Constat : nécessité de proposer des formations à la gestion de projet aux doctorants.

Une formation "Gestion et optimisation de son temps" est proposée chaque année, avec des enjeux de gestion de projet. A renforcé l'an prochain sur plus de gestion de projet et des parcours sur différents niveaux et méthodologies différentes.

Laboratoire Centre Emile Durkheim

Un recensement est en cours auprès des doctorants du CED, Passages, LAM, du laboratoire de Didactique.

Des démarches sont engagées pour proposer une journée de **formation à Nvivo** à destination des doctorants et des enseignants-chercheurs et chercheurs.

Un sondage est en cours pour définir des dates à proposer aux formateurs.

4. Concours d'attribution des contrats doctoraux de EDSP2

Comme chaque année, un temps de discussion est réservé sur le déroulement du dernier concours afin de mettre en place collectivement des améliorations si c'est nécessaire.

Il est apparu nécessaire de rassembler et redéfinir, dans un règlement intérieur, les éléments suivants : les trois grands domaines de l'ED et le rôle de leurs responsables, la composition et le rôle du jury (cinq membres par grand domaine, et le président qui est non-votant, soit 15 votants), le statut du doctorant-observateur, le rôle

des représentants ou référents de spécialité, ainsi que le déroulement des différentes étapes du concours, incluant la réunion de présélection, les auditions, et la délibération finale.

Dates des auditions du concours 2026

21 mai 2026 Validation de la composition du jury du concours et du doctorant-observateur par le Conseil EDSP2

Remontée des intentions de candidature auprès des responsables des 3 grands domaines de l'ED

21 juin 2026 Date limite de dépôt dans Adum des dossiers de candidature

24 juin 2026 Réunion de présélection des candidatures en vue des auditions
Point sur l'organisation du concours

25 juin 2026 Mail aux candidats : fin ou poursuite du concours
Mail aux membres du jury : dossiers des candidats à auditionner

Auditions Juillet **Audition des candidats et Délibérations du jury** **soit les 7 et 8 juillet**
Soit les 8 et 9 juillet

Les 8 et 9 juillet sont retenues. Les attestations de réussite provisoires devront être remis au plus tard le 7 juillet.

Observations de la doctorante-observatrice

Les remarques portent sur la délibération et le vote. Le système de vote au premier tour est très utile. Il permet de classer rapidement les candidats : les candidats placés au plus haut de la liste, à l'issue du vote, sont retenus et ceux classés au plus bas ne sont pas retenus. Mais la question porte ensuite sur la procédure permettant de sélectionner les candidats placés dans les positions intermédiaires.

Pour répondre au mieux à cette question, il a été proposé d'intégrer au règlement une clause sur la délibération des candidats intermédiaires : les candidatures intermédiaires seront examinées à l'aide d'un diaporama, présentant pour chacun les mêmes informations (parcours antérieurs, titre de leur thèse, etc.). Un temps d'échange sera consacré à chaque candidat avec une durée fixe, avec une ou deux questions standardisées, identiques pour tous les candidats à examiner.

Pour rappel, les éléments suivants sont présents dans le règlement :

Critère d'inéligibilité des directions de thèse : Si deux lauréats au cours des 4 derniers concours (direction de thèse à 100% ou à 50%), impossibilité de présenter une nouvelle candidature. Cette règle devrait permettre d'élargir les potentiels direction de thèse susceptible d'obtenir des contrats doctoraux. Elle rentrera en vigueur lors du concours 2027.

Liste complémentaire par domaine : Le sujet avait été abordé lors d'une réunion du Conseil mais insuffisamment rappelé.

Cette modalité a été mise en place pour corriger une situation inéquitable. Une analyse des résultats des concours, après désistement des lauréats (réussite à d'autres concours), a confirmé que le grand domaine Santé publique n'obtenait finalement qu'un nombre très limité de contrats. Le domaine qui bénéficie des désistements est généralement les sciences sociales. La liste complémentaire par domaine a pour objectif de rétablir ce déséquilibre. Il est, dans tous les cas, rappelé que lors des délibérations, l'excellence des candidats reste le critère prioritaire.

Le nombre de contrats doctoraux attribués à l'EDSP2 est fixé à 12. La direction de l'école doctorale a fait part, au Collège des écoles doctorales, de son souhait de rediscuter de la répartition des contrats par école doctorale.

Le règlement du jury sera amendé par les décisions prises en ce jour et soumis à discussion et approbation lors du prochain Conseil.

Faute de temps, il est mis fin à la réunion du Conseil sans qu'il soit possible d'aborder le point relatif aux Transitions sociétales et environnementales. Les membres sont invités à consulter les diapositives présentant les actions mises en œuvre par les laboratoires.